

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2011

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Adstock convoquée par le directeur général/secrétaire-trésorier et tenue le lundi, 12 décembre 2011 à 19h30 en la salle municipale du secteur St-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire René Gosselin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Lors de l'ouverture, je note l'absence de la conseillère Martine Poulin. Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 9 personnes présentes à cette séance.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2012;
2. Publication des prévisions budgétaires 2012;
3. Adoption du règlement n° 126-11 imposant les taux de taxes et compensations pour l'année 2012;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

11-12-291

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente les grandes lignes des prévisions budgétaires de l'année 2012, lesquelles sont :

RECETTES

Taxes	3 071 511 \$
Tenant lieu de taxes	51 972 \$
Revenus source locale	377 790 \$
Transferts	<u>695 083 \$</u>
TOTAL DES RECETTES	4 196 356 \$

DÉPENSES

Administration générale	638 742 \$
Sécurité publique	420 762 \$
Transport routier	1 418 167 \$
Hygiène du milieu	536 389 \$
Santé et bien-être	6 133 \$
Urbanisme et mise en valeur	198 778 \$
Loisirs et culture	265 415 \$
Frais financement	94 065 \$
Immobilisation à même les revenus	<u>617 905 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	4 196 356 \$

Avant de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires, le conseiller Denis Marc Gagnon interroge Monsieur le Maire sur certains aspects de l'étude du budget 2012, notamment sur la vision du conseil concernant l'utilisation, lors d'un budget subséquent, de la tarification au lieu de la taxation foncière pour certains

domaines. Monsieur Gagnon cite en exemple les coûts associés à la Sûreté du Québec. De plus, celui-ci suggère, au conseil municipal, de mettre en place un processus d'examen de chacune des dépenses afin de s'assurer que chacune des dépenses effectuées est justifiée. Son interrogation porte également sur l'obligation d'adopter le programme triennal d'immobilisations.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la municipalité d'Adstock pour l'année 2012, lesquelles prévisions de revenus et de dépenses, préalablement étudiées et obtenant consensus par les membres du conseil, se chiffrent à 4 196 356 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-292

PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012

En vertu de l'article 957 du Code municipal, la municipalité se doit de publier un document explicatif concernant les prévisions budgétaires. Puisque le journal local «L'Arrivage» diffusé sur le territoire de la municipalité rencontre les exigences prévues au 3^e alinéa de l'article 437.1 du susdit Code,

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de publier le résumé des prévisions budgétaires 2012 dans le journal local «l'Arrivage».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10-12-293

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 126-11 RELATIVEMENT À L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012

ATTENDU que le conseil se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité;

ATTENDU que le conseil doit préparer le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Martine Poulin lors de la séance ordinaire tenue le lundi, 7 novembre 2011;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires et qu'ils jugent essentiel le maintien des services municipaux;

ATTENDU qu'une copie de présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU qu'aucune dispense de lecture n'a été accordée lors de la présentation de l'avis de motion, le directeur général et secrétaire-trésorier est alors invité à lire textuellement ce règlement.

Suite à cette lecture exhaustive,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter le règlement n° 126-11 concernant l'imposition des taux de taxes et compensations pour l'année financière 2012. (Voir livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers postes budgétaires ainsi que sur les diverses orientations du conseil qui ont guidé leurs décisions. Séance tenante, les réponses sont rendues.

10-12-294

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu de lever la séance à 20h15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès verbal, monsieur le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

M. le Maire,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier,

René Gosselin

Jean-Rock Turgeon

JRT